

N° 31

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 9

**DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

*Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 9), 1594 (tome IV), 1611 et In-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

## SOMMAIRE

---

	<u>Pages.</u>
<b>I. — Les dépenses ordinaires.....</b>	<b>6</b>
A. — Les moyens des services (titre III).....	6
B. — Les interventions publiques.....	8
<b>II. — Les dépenses en capital.....</b>	<b>9</b>
A. — Les investissements exécutés par l'Etat.....	9
B. — Les subventions d'équipement.....	9
L'industrialisation dans les Départements d'Outre-Mer.....	11
Le Tourisme dans les Départements d'Outre-Mer.....	13
Les subventions aux collectivités locales.....	16
<b>Observations de la Commission des Finances.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE I. — Situation de l'agriculture dans les Départements d'Outre-Mer à la fin du premier semestre 1965.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE II. — Le Service militaire adapté aux Antilles françaises et en Guyane .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE III. — Bilan du IV<sup>e</sup> Plan dans les Départements d'Outre-Mer.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE IV. — La politique sociale dans les Départements d'Outre-Mer.....</b>	<b>44</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1965, le budget des Départements d'Outre-Mer 1966 se présente de la manière suivante :

	1965	1966
	(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Titre III. — Moyens des services.....	74.173.086	68.803.674
Titre IV. — Interventions publiques.....	33.145.200	33.635.200
Total .....	107.318.286	102.438.874
<i>Dépenses en capital :</i>		
Crédits de paiement.....	119.600.000	120.000.000
Total .....	226.918.286	222.438.874
Dépenses en capital (autorisations de programme) ..	126.350.000	130.000.000

Il faut noter une réduction de 4.479.412 F des possibilités de dépenses qui passent de 226.918.286 F en 1965 à 222.438.874 F, soit une diminution de 1,97 % du montant des crédits votés pour l'année 1965. Celle-ci n'est toutefois qu'apparente ; en effet, par suite de l'application d'une politique de rattachement des services techniques aux différents départements ministériels intéressés, un crédit de 5.861.739 F a été transféré du budget des Départements d'Outre-Mer à celui du Ministère de la Santé publique et de la Population, du Ministère du Travail et du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

En tenant compte de ces modifications, le présent budget serait en définitive en accroissement de 0,6 % ce qui peut paraître insuffisant eu égard à la nécessité impérieuse d'assurer le développement économique de ces régions.

## I. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 107.318.286 F en 1965 à 102.438.874 F en 1966 et sont par conséquent en régression de 4,5 % alors qu'elles avaient augmenté en 1965 de 11 % par rapport à 1964. Cette réduction se répartit de manière sensiblement égale entre les mesures acquises et les mesures nouvelles.

Au titre des *mesures acquises*, on constate une diminution de 2.763.626 F correspondant :

— à l'octroi d'une subvention de 1 million de francs en raison de la progression démographique et de l'accroissement de la population scolarisable, d'une part, et à l'augmentation des crédits réservés aux moyens des services (+ 1.830.319 F) pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et du relèvement des prestations familiales et des cotisations de sécurité sociale, d'autre part ;

— à une diminution de 5.766.736 F résultant des transferts de crédits (— 5.746.736 F) et d'un ajustement de crédits afférents aux loyers et aux indemnités de réquisition des personnels de la Sûreté nationale dans les Départements d'Outre-Mer (— 20.000 F).

Au titre des *mesures nouvelles*, les crédits votés pour 1965 sont réduits d'une somme de 2.115.786 F se décomposant en 1.605.786 F pour les moyens des services et 510.000 F pour les interventions publiques.

### A. — LES MOYENS DES SERVICES (TITRE III)

La réduction de 7,2 % du montant des crédits constatée est essentiellement due à l'application, en matière de gestion, de la politique de départementalisation et se traduit par des transferts de crédits.

C'est ainsi que sont transférés au *Ministère des Finances et des Affaires économiques* des crédits (115.003 F) et des emplois inscrits au titre du Service de la Statistique dans les départements d'Outre-Mer. Cette mesure qui entraîne la suppression de deux emplois d'attachés paraît justifiée et est de nature à permettre une centralisation plus rapide des informations et une meilleure exploitation statistique de celles-ci.

En outre, dans le cadre de la réforme des Services extérieurs de l'action sanitaire et sociale, un crédit de 1.512.988 F est transféré au budget du *Ministère de la Santé publique et de la Population*, la mise en place de cette réforme devant en outre s'accompagner de la suppression de 59 emplois.

De même sont transférés au budget du *Ministère du Travail* des emplois et des crédits inscrits au titre des centres militaires de formation professionnelle, cette décision ayant pour conséquence la suppression de 220 emplois militaires. En effet, les centres dont il s'agit étaient des établissements militaires (Fontenay-le-Comte, Alençon) administrés par le Ministère des Armées.

Désormais le dispositif de formation des adultes est donc complètement placé sous le contrôle du Ministère du Travail. Ce département ministériel disposant par ailleurs de larges moyens d'investigation du marché du travail pourra satisfaire, dans de meilleures conditions, aux besoins de l'économie des départements d'Outre-Mer. Déjà l'effort mené en ce qui concerne la formation professionnelle masculine a permis la création de deux centres de dix sections à la Réunion, d'un centre de quinze sections à la Martinique, d'un centre de dix sections à la Guadeloupe et la mise en place à la Martinique d'une section de formation hôtelière. En tenant compte, d'une part, de l'augmentation du nombre de places offertes dans les centres de F. P. A. métropolitains aux jeunes originaires des D. O. M. et d'autre part de l'extension au cours de la présente année des centres militaires de Fontenay-le-Comte, d'Alençon et de Saint-Jean-du-Maroni, on estime à 3.650 le nombre des jeunes gens originaires de ces départements qui recevront, en 1965, une formation professionnelle, contre 1.950 en 1964.

En ce qui concerne la formation professionnelle féminine, il est en outre prévu pour 1966 la création de centres de F. P. A. en Guadeloupe et en Martinique qui permettront d'accueillir 550 jeunes filles contre 100 en 1964.

Les autres mesures consistent essentiellement dans *divers ajustements aux besoins* : ainsi une réduction de 34.000 F des frais de transport des fonctionnaires et de leurs familles à l'occasion de voyages de congé est envisagée pour tenir compte du fait que certains d'entre eux renoncent, chaque année, au bénéfice de cet avantage. Par contre, les dotations de matériel et d'habillement de la Sûreté nationale dans les D. O. M. sont accrues de manière à

assurer le remplacement du matériel radio de deux compagnies républicaines de sécurité et à procéder à l'implantation du réseau radio en Guadeloupe et en Guyane (+ 80.000 F).

La seule mesure nouvelle à signaler concerne l'implantation d'un *centre militaire de préformation à la Réunion*. Le financement de cette mesure qui entraîne la création notamment de 150 emplois peut cependant être assuré pour l'essentiel sur les disponibilités du chapitre 31-41 et pour le surplus par l'inscription d'un crédit supplémentaire de 25.217 F. Cet organisme permettra d'incorporer annuellement 110 recrues réunionnaises qui renforceront les effectifs des jeunes gens appelés dans les Forces armées.

## B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits prévus en faveur des interventions publiques passent de 33.145.200 F en 1965 à 33.635.000 F pour 1966. Cette légère augmentation s'analyse essentiellement en :

— un accroissement des *subventions de caractère obligatoire* en faveur des collectivités locales des départements d'Outre-Mer octroyées notamment compte tenu de l'augmentation de la population scolarisable représentant pour 1966 un montant de 1 million de francs. En outre, un crédit complémentaire de 240.000 F est attribué en faveur de la Société d'économie mixte, créée en application de la loi du 30 avril 1946, en remplacement de la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique. Rappelons qu'un crédit de 2 millions de francs a été inscrit en 1965 au chapitre 44-01 du budget des départements d'Outre-Mer pour le versement en dix annuités, à ladite compagnie, d'une indemnité de rachat dont le montant, fixé à 20 millions de francs, a été définitivement arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 1965 à 25.501.153 F. Sur cette nouvelle base, le montant des échéances pour 1966 s'élève donc à 2.240.000 F, et nécessite l'inscription au titre des mesures nouvelles d'une somme de 240.000 F ;

— une diminution de 750.000 F du montant des *subventions de caractère facultatif* en faveur des collectivités locales et de divers organismes des D.O.M. pour tenir compte de la situation du chapitre 41-52 à la clôture de la dernière gestion. Il faut noter que la presque totalité du crédit ouvert à ce chapitre est affectée aux subventions exceptionnelles d'équilibre aux collectivités locales. Ainsi en 1962 la Guyane a bénéficié d'une subvention d'équilibre de 4.800.000 F et un crédit de 4.540.000 F a été versé à ce départ-

tement en 1963 pour apurer le passif mis en évidence à la clôture de 1962 et amener les prévisions de recettes du budget de 1963 au niveau des prévisions de dépenses. Compte tenu de cette aide, la situation financière générale de la Guyane à la clôture de l'exercice 1963 se soldait par un actif de 500.000 F. Le déséquilibre du budget de 1964 n'a été que de 3.500.000 F et, comme pour l'année 1965 il paraît devoir s'établir à 1.200.000 F, il a été possible de prévoir une réduction de crédit de 750.000 F du chapitre 41-52.

## II. — Les dépenses en capital.

Les crédits de paiement demeurent au niveau atteint en 1965 ; les autorisations de programme sont légèrement augmentées de 3 % environ.

### A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les dotations au chapitre 58-40 qui retracent les opérations d'équipement de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer restent fixées à 600.000 F en autorisations de programme ; toutefois les crédits de paiement prévus pour 1966 sont de 450.000 F et sont inférieurs de 150.000 F à ceux votés pour 1965. Cette somme destinée au renforcement de l'action entreprise pour moderniser l'équipement immobilier de la Sûreté nationale doit permettre de procéder à l'exécution de la dernière tranche de travaux de l'hôtel de police de Fort-de-France et à la mise en chantier de celui de Cayenne.

### B. — LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En ce qui concerne le *F. I. D. O. M.*, elles se présentent de la manière suivante :

	1965	1966
	(En francs.)	
1. — <i>Section centrale</i> (chap. 68-00) :		
— autorisations de programme.....	86.350.000	90.000.000
— crédits de paiement.....	80.350.000	86.000.000
2. — <i>Section locale</i> (chap. 68-02) :		
— autorisations de programme.....	30.000.000	30.000.000
— crédits de paiement.....	30.000.000	25.000.000

En ce qui concerne les crédits de paiement, les propositions présentées, au titre des opérations nouvelles (couverture de crédits de paiement au niveau de 67 % environ pour la section centrale et 33 % pour la section locale) tiennent compte des disponibilités prévisibles au 31 décembre 1965 d'une part, et de l'importance des opérations d'assistance technique, de la nécessité de couvrir à 100 % les autorisations de programme relatives à certaines opérations (en particulier le développement de la production d'énergie électrique), d'autre part.

La répartition des autorisations de programme est effectuée par le Comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible actuellement que de donner une ventilation prévisionnelle pour l'année 1966.

**Répartition prévisionnelle des crédits de la tranche F. I. D. O. M. pour 1966.**  
(Autorisations de programme.)

SECTIONS	SECTION CENTRALE		SECTION LOCALE	
	Crédits. (En francs.)	%	Crédits. (En francs.)	%
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie.....	51.200.000	56,9	12.000.000	40
Infrastructure économique.....	23.300.000	25,9	3.000.000	10
Equipement social .....	1.000.000	1,1	2.000.000	6,7
Aide au développement de la construction et urbanisme.....	14.500.000	16,1	13.000.000	43,3
<b>Total .....</b>	<b>90.000.000</b>	<b>100</b>	<b>30.000.000</b>	<b>100</b>

Il est intéressant de rapprocher notamment les pourcentages divers d'affectation envisagés pour 1966 de ceux relevés pour 1965 au titre des autorisations de programme tant de la section centrale que de la section locale.



**Répartition des crédits de la tranche F. I. D. O. M. en 1965.**  
(Autorisations de programme.)

SECTIONS	SECTION CENTRALE		SECTION LOCALE	
	Crédits.	Pourcentage.	Crédits.	Pourcentage.
	(En francs.)		(En francs.)	
a) Réforme foncière.....	3.995.000	43,6	380.000 400.000	3,1
Aide à la production.....	25.921.500			
Tourisme .....	3.234.500			
Industrialisation .....	3.880.000			
Recherches .....	5.152.300			
Etudes .....	3.274.000	10	145.000	
b) Infrastructure économique.....	26.650.000	31,4	6.724.000	22,4
c) Equipement social.....	205.000	0,2	9.766.000	32,6
d) Habitat et urbanisme.....	12.517.700	14,8	12.585.000	41,9
Total .....	84.830.000	100	30.009.000	100

On constate alors une baisse très nette des dotations réservées à l'équipement social au profit des crédits à la production, la priorité étant donnée en 1966 au financement des opérations pour lesquelles le Gouvernement a pris des engagements formels et qui ont déjà été lancées ; c'est le cas des secteurs de la réforme foncière, de l'industrialisation et du tourisme.

*L'industrialisation des Départements d'Outre-Mer.*

En ce qui concerne l'industrialisation dans les D.O.M., le tableau suivant fait ressortir les résultats obtenus de 1962 à 1965 :

**Industrialisation dans les D. O. M. (1962-1965).**

ANNEES	NOMBRE d'entreprises.	INVESTISSEMENTS réalisés.	PRIME d'équipement accordée.	CREATION d'emplois.
			(En francs.)	
1962 .....	13	21.329.150	2.103.335	876
1963 .....	7	28.624.625	1.369.790	151
1964 .....	17	30.141.110	3.894.778	703
1965 .....	8	11.495.700	1.737.600	287
	45	91.590.585	9.105.503	2.017

Le ralentissement qui s'est manifesté en 1965 est essentiellement dû au fait que les industries dont la rentabilité était assurée et celles qui ne demandaient pas de capitaux trop importants ont été lancées en premier lieu. L'implantation des autres entreprises d'un volume plus important devra être aidée par l'application de nouvelles mesures d'incitation (prime d'emploi, allégement des charges salariales et fiscales).

Au total, compte tenu des trois derniers trimestres de 1965 où certains projets importants sont attendus (deux usines de travail du bois : déroulage ou scierie en Guyane, une centrale laitière en Martinique, une brasserie en Guadeloupe) au cours de la période de réalisation du IV<sup>e</sup> Plan, 60 entreprises environ auront investi 120 millions de francs pour créer 3.000 emplois (chiffres prévus en fin 1965 multipliés par 1,20 pour tenir compte des entreprises qui n'ont pas bénéficié de la prime).

Ainsi on n'a pu atteindre au cours de cette période l'objectif qui était la création de 6.000 emplois, et aucun des projets importants (cimenterie, verrerie, minoterie) n'a été réalisé. Dans ces conditions, il apparaît indispensable de prévoir pour le V<sup>e</sup> Plan la mise en application de mesures nouvelles. L'octroi de la prime d'emploi et le remboursement partiel des charges sociales accordés à certaines entreprises avec un taux dégressif pendant les quatre années qui suivent la création de la société devraient permettre une relance (37 %, 28 %, 19 %, 10 %).

En même temps il y aura lieu de procéder à la recherche systématique des promoteurs en fonction des marchés possibles (existants ou à créer) grâce à des bureaux de promotion industrielle créés dans chaque département, complétés par un bureau spécialisé dans le cadre de l'Administration centrale. Ce dernier sera chargé des relations et études avec les promoteurs métropolitains et étrangers qui doivent relayer les promoteurs locaux.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas espérer des résultats substantiels ; mais si faible soit la participation de l'industrie dans la création des emplois nécessaires, 8 % environ, on ne peut la négliger.

### *Le tourisme dans les Départements d'Outre-Mer.*

Des crédits importants seront dégagés en faveur de l'industrie touristique qui, en raison de son intérêt économique et social et du débouché qui s'offre à elle particulièrement dans la zone des îles Caraïbes, est considérée comme l'un des secteurs dont le développement paraît le mieux assuré dans les Départements d'Outre-Mer.

Une formule d'interventions de la puissance publique en matière de tourisme a été mise à l'étude à la suite de la suppression de la Société immobilière et touristique d'Outre-Mer (S.I.T.O.) à partir du 31 mai 1965, à savoir la création d'une mission interministérielle pour le développement du tourisme dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Toutefois les quatre Départements d'Outre-Mer ont des chances très inégales du point de vue touristique. Les perspectives du développement de cette industrie aux Antilles doivent être considérées comme meilleures compte tenu du nombre des visiteurs venus en 1964 dans la région des Caraïbes (1.580.000).

Aussi la priorité doit-elle être accordée au développement touristique des Antilles et un effort particulier de publicité entrepris sur le marché américain (Etats-Unis et Canada). L'établissement prochainement de liaisons aériennes entre Pointe-à-Pitre, d'une part, et New-York et Montréal, d'autre part, sera un facteur important à cet égard.

La clientèle européenne n'est pas pour autant exclue des perspectives du tourisme en Martinique et en Guadeloupe, et la construction d'hôtels sur le type de villages de vacances est envisagée. Cependant il est peu probable qu'un accroissement rapide de cette clientèle soit enregistré prochainement, compte tenu des distances et de la différence existant entre les moyens financiers du tourisme européen et ceux du tourisme américain.

#### 1° Projets en cours de réalisation.

Les projets d'équipement hôtelier dans les Départements d'Outre-Mer se présentent de la façon suivante :

— *en Martinique* :

— un hôtel de 40 chambres sur la baie de Fort-de-France ;

— *en Guadeloupe* :

— un hôtel de 106 chambres sur la côte orientale de la Grande-Terre ;

— une extension de 24 chambres de l'hôtel La Caravelle ;

— un hôtel de 36 chambres à Saint-Martin,

soit au total 206 chambres nouvelles pour les deux départements.

2° Projets en préparation dont la réalisation semble assurée.

— *Martinique* :

— un hôtel de 108 chambres près de Fort-de-France, le Martinique Hilton ;

— une extension de 30 chambres de l'hôtel du Cap-Est.

— *Guadeloupe* :

— un hôtel de 200 chambres à Saint-Martin ;

— une extension de 40 chambres de l'hôtel de la Vieille Tour à Gosier ;

— un hôtel de 100 chambres à la Pointe Allègre ;  
soit au total 478 chambres nouvelles.

3° Projets à l'étude.

— *Martinique* :

— un hôtel de 300 chambres sur la Côte Sud-Est ;

— un hôtel de 100 chambres sur la presqu'île de La Caravelle.

— *Guadeloupe* :

— un hôtel de 80 chambres à Petit-Havre ;

— un hôtel de 40 chambres à Sainte-Anne ;

soit au total 520 chambres.

Cependant, en Guyane, l'extension de la capacité de l'hôtel du Montabo sera nécessaire pour faire face à l'accroissement de la fréquentation de cet hôtel qui résulte du développement de l'exploitation forestière et de l'implantation de la base spatiale.

En ce qui concerne le département de la Réunion, la possibilité d'établissement d'un courant touristique en provenance de l'Afrique du Sud est actuellement à l'étude.

\*  
\* \*

S'agissant de l'acquisition de terrains domaniaux (chapitre 68-10), comme en 1963, en 1964 et en 1965, aucune dotation n'est prévue au titre de 1966 et les crédits de paiement ouverts au 31 décembre 1964 n'ont pas été consommés.

\*  
\* \*

Les dotations du *service militaire adapté aux Antilles et en Guyane* (chapitre 68-11) sont les suivantes :

	1965	1966
	(En francs.)	
Autorisations de programme.....	9.000.000	9.000.000
Crédits de paiement.....	8.250.000	8.250.000

Les crédits demandés sont essentiellement destinés :

— à la poursuite du programme des travaux réalisés au profit des collectivités locales dans les trois départements des Antilles-Guyane ;

— à l'achat de matériels de travaux publics ;

— à la réalisation de l'amorce du regroupement du 1<sup>er</sup> bataillon du S. M. A., de l'Etat-Major et de la direction des travaux du S. M. A., à proximité de Fort-de-France ;

— à l'achèvement des travaux d'infrastructure des camps de Cayenne, de Saint-Jean-du-Maroni et de la Jaille en Guadeloupe (mise en place des clôtures des camps et des équipements sportifs) ;

— à l'achèvement du programme de construction de logements de cadres à Saint-Jean-du-Maroni.

Rappelons à cet égard que la forme particulière du service militaire décidée en 1961 sous la forme du service militaire adapté aux nécessités économiques et sociales des départements antillais et de la Guyane va entrer dans sa cinquième année d'existence.

\*  
\* \*

*Les subventions aux collectivités locales.*

— Chapitre 68-20 : *Réparations aux édifices culturels.*

Le crédit de 100.000 F demandé est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur.

Son maintien est nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes.

— Chapitre 68-50 : *Constructions publiques.*

Le crédit de 300.000 F prévu pour 1966 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du Ministère de l'Intérieur.

Son maintien permettra de subventionner à 30 %, selon les règles habituelles, les constructions publiques envisagées dans les quatre départements d'Outre-Mer.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances a examiné les demandes de crédits sur un plan général laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires des départements de présenter leurs observations compte tenu des problèmes locaux particuliers qui se posent à eux.

Les crédits demandés ont été acceptés tels qu'ils ont été présentés bien que la Commission ait souhaité qu'un effort budgétaire plus important soit entrepris en faveur des Départements d'Outre-Mer et ait estimé insuffisant l'accroissement de 0,6 % du budget qui leur est consacré. Ces crédits ont fait l'objet de demandes de renseignements auxquelles le Rapporteur spécial a apporté des réponses.

### 1° Départementalisation.

La Commission des Finances a rappelé que la départementalisation des territoires considérés est inscrite dans la Constitution et impose par conséquent l'assimilation entière et complète. Or, à l'heure actuelle, bien que des progrès non négligeables aient été réalisés, force est de constater que des différences subsistent encore et que celles-ci provoquent de la part des intéressés des doléances justifiées. Elle demande en conséquence au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que dans le courant de l'année 1966 les populations des départements d'outre-mer, dans les domaines où elles connaissent encore une situation inférieure, bénéficient de la parité avec la population des départements métropolitains.

### 2° Service militaire adapté.

La Commission des Finances, qui s'est montrée toujours quelque peu réservée sur les crédits concernant le S. M. A., a estimé qu'il reste nécessaire de veiller attentivement au fonctionnement de ce service et souhaité qu'à l'occasion de la présentation du budget des D. O. M. le Ministère d'Etat chargé des D. O. M. présente la situation détaillée de l'emploi des crédits affectés à ce service, établisse le bilan des réalisations et détermine le coût moyen des opérations ainsi effectuées (une note en annexe II fait le point de la situation).

Rejoignant les préoccupations de deux de ses membres, MM. Chochoy et Kistler, qui ont rendu compte des observations qu'ils ont effectuées sur place et noté que le S. M. A. présentait un intérêt indiscutable du point de vue de la formation professionnelle des recrues, la Commission des Finances estime que celle-ci est essentielle. Elle considère, en effet, que dans l'hypothèse où le S. M. A. ne permettrait pas de donner aux jeunes appelés une bonne formation professionnelle il y aurait lieu de transférer les crédits affectés à ce service, d'une part, à des établissements classiques assurant cette formation afin d'apporter à la nombreuse jeunesse des D. O. M. la satisfaction d'études et de carrières qu'elle est en droit de solliciter, d'autre part, aux administrations traditionnelles pour l'exécution des travaux entrepris et pour lesquels ces administrations ont vocation normale.

### 3° Crédits F. I. D. O. M.

La Commission des Finances a constaté que certains crédits normalement affectés à des dépenses d'équipement étaient utilisés pour faire face à des dépenses de fonctionnement. Elle regrette que des sommes réservées à l'équipement soient ainsi détournées de leur affectation et demande que des mesures soient prises afin d'éviter de tels transferts de crédits.

### 4° Résultats du IV<sup>e</sup> Plan.

La Commission s'est préoccupée de savoir dans quelle mesure les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan avaient été atteints et de connaître notamment les incidences des réalisations effectuées sur le niveau de vie moyen des populations des D. O. M. Une note en annexe III fournie par le Gouvernement dresse le bilan de ces réalisations et indique que la production intérieure semble avoir dépassé les objectifs du Plan. D'autre part, le niveau de vie de la population, compte tenu de la hausse des prix, se serait amélioré de 11 % de 1961 à 1963 contre 6,6 % en métropole pour la même période.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget des Départements d'Outre-Mer pour 1966 tel qu'il vous est soumis.



# ANNEXES

---

## ANNEXE I

### SITUATION DE L'AGRICULTURE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 1965

#### A. — Les produits traditionnels.

##### 1° SUCRE

Au cours de la dernière campagne sucrière (1964-1965), la situation s'est présentée d'une manière sensiblement différente d'un département à l'autre puisque la Martinique relevant encore des effets du cyclone de 1963 n'a produit que 70.000 tonnes et reste encore nettement en-dessous de son objectif. La Réunion, de son côté, a une production de 200.000 tonnes correspondant exactement à son contingent. Seule la Guadeloupe a connu un excédent de production qui a d'ailleurs pu être écoulé vers les Etats-Unis (46.000 tonnes) avec une perte de l'ordre de 20 francs par quintal.

TABLEAU I. — Evolution de la production de sucre brut des D. O. M. (1960-1965).

PAYS	OBJECTIF de production.	1960	1961	1962	1963	1964	1965
(En milliers de tonnes.)							
Guadeloupe .....	136,5	152	167,8	170,1	167,4	166,4	185
Martinique .....	97	79,5	89,7	83,9	92,5	61,5	70
Réunion .....	200,4	217,8	262,2	181,2	224,2	200,6	250

Mais bien que les charges de résorption pour la campagne écoulée aient été relativement faibles, la situation de l'économie sucrière des D. O. M. demeure préoccupante en raison des difficultés d'écoulement accrues.

La situation du marché mondial particulièrement mauvaise en ce moment sera sans aucun doute une source de difficultés pour la campagne 1965-1966.

TABLEAU II. — Evolution des exportations de sucre des D. O. M. (1960-1964).

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	VARIATION 1964/1963
(En milliers de tonnes.)						
Guadeloupe .....	147,7	159,3	172,6	165,4	162	— 3,4
Martinique .....	71,4	74,3	79,1	84,4	53	— 31,4
Réunion .....	204,2	193,7	215,6	207,5	207,3	— 0,2
Totaux .....	423,3	427,3	467,3	457,3	422,3	— 35

Rappelons à cet égard que les travaux d'élaboration du règlement sucrier de la Communauté économique européenne ont été normalement poursuivis au cours du premier semestre de l'année.

Le projet de règlement était à ce moment-là assez avancé sur le plan technique mais le choix entre un régime contingentaire et un régime libéral reste toujours à faire.

En ce qui concerne les départements d'Outre-Mer, il faut noter que le projet de règlement prévoit l'inclusion de leur production dans le marché commun du sucre et autorise le Gouvernement français à les aider dans la limite des frais exposés pour le transport des sucres. Cependant le problème de leur participation au Fonds européen d'organisation et de garantie agricole n'est pas encore réglé.

## 2° RHUM

Dans le domaine du marché du rhum il faut noter avec satisfaction que le mouvement de redressement du marché se maintient.

Il faut également rappeler la publication récente du décret du 9 septembre 1965 créant un Comité consultatif du Rhum qui doit redonner à la vie professionnelle l'activité qu'elle avait perdue depuis plusieurs années.

Cependant le rhum français est soumis à une réglementation très étroite tant sur le plan de l'organisation du marché que sur celui de la définition du produit.

L'organisation du marché français repose, en effet, sur deux bases fondamentales qui sont :

— le contingentement institué par la loi du 31 décembre 1922 et les lois subséquentes qui ont pour objet de limiter les quantités de rhum pouvant être introduites sur le territoire métropolitain en exemption de la surtaxe prévue à l'article 389 du Code général des impôts. Ce contingent global est réparti entre les divers territoires producteurs et à l'intérieur de chaque territoire entre les divers établissements producteurs.

Le contingent global est actuellement fixé à 204.050 hectolitres d'alcool pur. Cette disposition est applicable jusqu'au 31 décembre 1967.

La répartition de ce contingent entre les pays producteurs a fait l'objet de modifications récentes dans le sens d'une affectation au département de la Réunion du contingent de l'ex-Indochine et d'une réduction du contingent de la Polynésie française de 500 HAP affectés par moitié à la Réunion et à la Guyane.

Les départements d'Outre-Mer disposent maintenant de 96 % du contingent global.

— le blocage et l'échelonnement institués par le décret du 16 juin 1949 ont pour objet d'adapter la quantité de rhum aux besoins du marché. Ceci équivaut en pratique à bloquer *sine die* la fraction du contingent qui dépasse les besoins.

Les décrets du 27 avril 1962 pour la Martinique, du 21 septembre 1962 pour la Guadeloupe et du 26 mars 1964 pour la Réunion ont proportionnalisés les contingents de rhum des usines à sucre à la production de sucre, d'une manière partielle pendant la période allant jusqu'en 1965 et d'une manière complète à partir de 1966.

La définition du rhum au cours des dernières années a été complétée par la mise en application du statut des rhums vieux. Le décret du 25 juillet 1963 a défini les conditions nécessaires pour qu'un rhum puisse avoir droit à la qualification de « rhum vieux » (vieillessement d'au moins 3 ans en vaisseaux de bois de 650 litres au plus). Ce même texte a relevé à 40° le degré minimum imposé pour la mise en vente du rhum.

Ces nouvelles dispositions sont venues compléter la réglementation en vigueur dans le sens d'une recherche de l'amélioration de la qualité.

On doit constater que la consommation sur le *marché métropolitain* a très sensiblement diminué depuis une douzaine d'année puisqu'elle est tombée d'un niveau approchant le contingent à une moyenne que l'on peut estimer actuellement à 130/135.000 HAP représentant en gros les deux tiers du contingent.

Cette consommation a atteint son chiffre le plus bas en 1961 avec 114.000 hectolitres d'alcool pur, ce qui a conduit l'interprofession à prendre conscience du danger considérable que courrait ce marché si des mesures de sauvegarde n'étaient pas prises. Une action de propagande financée par des cotisations volontaires a été entreprise et a permis un relèvement sensible de la consommation qui a pu atteindre en 1963 le niveau de 143.000 hectolitres d'alcool pur en bénéficiant toutefois des incidences de l'hiver 1962-1963 qui a été particulièrement rigoureux.

Le niveau indiqué de 130/135.000 hectolitres d'alcool pur (132.000 hectolitres d'alcool pur en 1964) peut être considéré comme le niveau normal actuel mais il ne faut pas perdre de vue que cette situation n'a pu être rétablie qu'au prix de l'effort important de propagande entreprise par l'interprofession.

**TABLEAU IV. — Evolution des exportations de rhum des D. O. M. (1960-1964).**

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	VARIATIONS 1964-1965
(En milliers d'hectolitres d'alcool pur.)						
Guadeloupe .....	45,0	39,7	45,9	61,7	46,4	— 15,3
Guyane .....	1,8	1,7	1,7	2,0	1,4	— 0,6
Martinique .....	78,7	63,3	60,2	97,0	68,1	— 28,9
Réunion .....	16,1	14,8	19,4	24,1	26,9	+ 2,8
<b>Totaux .....</b>	<b>141,6</b>	<b>119,5</b>	<b>127,2</b>	<b>184,8</b>	<b>142,8</b>	<b>— 42,0</b>

Après l'année 1963, excellente, l'année 1964 a été celle d'un certain recul. Mais les possibilités en métropole et dans la Communauté européenne restent immenses. Certains moyens ont été mis en œuvre (campagnes publicitaires). L'amélioration de la qualité par l'extension des opérations de vieillissement, jointe à un effort sur le plan des relations internationales, permettrait sans doute de trouver de nouveaux débouchés.

### 3° BANANE

En Martinique les bananeraies détruites en septembre 1963 ont été entièrement reconstituées et même étendues, leur superficie étant passée de 8.500 hectares à plus de 9.000 hectares. Les rendements ont été améliorés, quantitativement et qualitativement.

Aussi la production du premier semestre 1965 est-elle supérieure à celle des précédentes années et a atteint 105.000 tonnes dont 95.000 tonnes ont été exportées, le reste allant à la consommation locale.

Il est à signaler que la modernisation du conditionnement se poursuit ; l'emballage dit canarien est à peu près définitivement abandonné au profit du carton. L'usage du polyéthylène est en régression comme l'indique ce tableau.

Expéditions en emballage carton .....	80 %
Expéditions en emballage polyéthylène .....	15 %
Expéditions en emballage canarien .....	3 %
Expéditions en emballage caissettes .....	2 %

La Martinique a en conséquence pu reprendre ses ventes sur les marchés extérieurs ; certains tonnages ont été expédiés vers les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne fédérale.

Cependant la bananeraie guadeloupéenne, endommagée déjà à 35 % par le cyclone « Edith » en 1963, a été entièrement détruite par le cyclone « Cleo » du 28 août 1964.

La production a donc été pratiquement nulle durant le premier semestre de cette année : 6.600 tonnes contre 60.000 tonnes en 1962. Grâce à l'aide de l'Etat et à l'effort des producteurs, les bananeraies ont été partout reconstituées et, dès le second semestre, la Guadeloupe sera à même d'honorer ses quotas et de retrouver sa place sur le marché métropolitain.

Comme en Martinique, les rendements sont améliorés ; les premiers arrivages s'avèrent d'excellente qualité.

Rappelons que le marché de la banane a fait l'objet d'une enquête officielle très récente de la F. A. O., enquête dont les résultats ont été présentés et analysés lors de la Conférence internationale sur la banane de novembre 1964 à Guayaquil (Equateur).

Deux faits caractéristiques ont été révélés :

— le prix moyen du détail tend à un alignement international compris entre 37 et 40 cents le kilogramme ;

— les prix à la production varient selon deux systèmes : sur les marchés dits libres (pays latino-américains), ils sont de 6 cents le kilogramme fob. Sur les marchés organisés (Antilles françaises et ex-britanniques), ils sont au même stade de 11-12 cents le kilogramme.

Le rapprochement de ces prix semble bien donner raison au Gouvernement français qui, pour les producteurs disciplinés, offre une rémunération équitable et constante. Répondant au vœu émis par les Etats participants à la conférence, le F. A. O. vient de constituer un groupe « Produits » qui aura pour mission d'étudier les conditions de production et de commercialisation de la banane dans le monde.

TABLEAU IV. — Evolution des exportations de bananes des D. O. M. (1960-1964).

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	VARIATION 1964-1963
	(En milliers de tonnes)					
Guadeloupe .....	115,2	122,4	118,0	106,6	54,8	— 53,8
Martinique .....	126,2	137,5	151,2	117,0	86,0	— 31,0

Il convient d'ajouter que l'organisation du marché métropolitain actuel a permis un double résultat au cours de ce premier semestre :

— d'importer des tonnages supérieurs de 10 % aux années antérieures ;

— de stabiliser les prix à un niveau satisfaisant pour le producteur et pour le consommateur.

Aussi, au cours de cette période, la consommation de bananes a marqué une très sensible progression et c'est là un signe encourageant.

Toutefois il conviendrait d'appeler l'attention des producteurs sur l'impérieuse nécessité d'apprécier les possibilités réelles d'écoulement de la production, tant sur le marché intérieur que sur les marchés pour déterminer la limite de l'expansion des bananeraies.

La préoccupation des Administrations responsables devait être l'insertion du Groupement des planteurs de la Martinique, la Sicabam, dans le cadre de la loi d'orientation agricole, afin de confirmer les résultats déjà obtenus et développer ses marchés extérieurs, en bénéficiant dans cette action des interventions du FORMA.

Les projets de construction de chambres froides portuaires qui doivent améliorer la commercialisation du produit sont déjà avancés, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, cependant que l'évolution du conditionnement a été accélérée et que l'emploi de l'emballage carton, formule d'avenir, s'est généralisé.

L'organisation du marché telle qu'elle a été instituée il y a trois ans, se poursuit favorablement et permet aux producteurs de recevoir une rémunération équitable et constante, tandis que les intérêts du consommateur sont préservés.

#### 4° ANANAS

Alors que la production guadeloupéenne ne dépasse guère une dizaine de tonnes par an, absorbée par la consommation locale, la production d'ananas en Martinique devait s'élever en 1965 à 18.500 tonnes de fruits dont 16.000 tonnes sont destinées à la mise en conserve et 2.500 tonnes à la vente en l'état.

La production de conserves et de jus sera de l'ordre de 10.500 tonnes.

TABLEAU V. — Evolution des exportations d'ananas des D. O. M. (1960-1964).

DESIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964	VARIATION 1964/1963
(en milliers de tonnes.)						
Conserves et jus ....	12,7	11,5	8,2	11,0	11,2	+ 0,2
Fruits frais .....	0,5	0,3	0,8	1,6	1,6	>

Les rendements ont été notablement améliorés par le transfert des plantations sur les terres les plus appropriées. Les densités sont parmi les plus élevées connues : 45 à 60.000 plants à l'hectare. Le rendement moyen total est très satisfaisant : 70 T/ha (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> récolte ou rejeton).

Au cours de cette année des mesures importantes ont été prises pour soutenir la production d'ananas de la Martinique. Il a été décidé en avril dernier que l'approvisionnement du marché français serait réparti par moitié entre les Antilles et la Côte d'Ivoire, compte tenu des importations de pays tiers.

Suivant les recommandations de l'Administration, les producteurs ont réalisé l'organisation de leur profession et au mois de mai 1965, l'Association des planteurs et conserveurs d'ananas de la Martinique a été reconnue comme groupement de producteurs au titre de la loi d'orientation agricole. De son côté, la Direction du FORMA a fait connaître qu'un programme d'aide financière étalé sur trois ans avait été arrêté afin de permettre aux exploitations d'atteindre la rentabilité et d'encourager une certaine expansion de la production d'ananas nécessaire au maintien de l'équilibre économique de la Martinique.

D'autre part les producteurs et conserveurs ont poursuivi la compression de leurs prix ; grâce à la meilleure productivité atteinte et malgré la hausse importante de divers éléments du prix de revient, les baisses instaurées en 1964 ont été maintenues cette année : elles sont de l'ordre de 8 à 10 % par rapport à fin 1963.

Il y a lieu de remarquer à cet égard que le marché mondial de l'ananas est caractérisé par la plus extrême confusion. D'une part, des marchés totalement libres — Allemagne, Belgique — où une concurrence sans limite installe des cours totalement détériorés. Aux U. S. A. le kilog d'ananas en conserves est payé CAF : 36 cents ; en Grande-Bretagne et France : 40 ; en Allemagne fédérale : 23.

Dans ces conditions, les prix à la production varient du simple au double non pas en fonction de la qualité ou des règles de l'offre et de la demande, mais en raison des pratiques de dumping social ou financier.

## B. — La diversification des cultures.

Il faut noter dans ce domaine peu de changements au cours de l'année 1965 par rapport à la situation des années précédentes.

Sans doute, du point de vue technique, l'installation en 1963 de l'Institut de recherches d'agronomie tropicale (I. R. A. T.) aux Antilles, à la Guyane et à la Réunion, qui est venu joindre ses efforts à ceux des Services agricoles, de la S. A. T. E. C. et de l'I. F. A. C., a permis de réaliser des progrès substantiels. L'action de l'I. R. A. T. se développe régulièrement depuis deux ans à partir de deux objectifs :

— réduction des surfaces plantées en cannes à sucre, avec maintien de la production globale au niveau du contingent, grâce à l'amélioration des rendements ;

— recherche de nouvelles cultures avec les principaux thèmes suivants :

a) A la Réunion : introduction de nouvelles variétés de tabac dans la région du Bras de la Plaine, essais variétaux sur les arachides, études de comportement du soja et du maïs ;

b) Aux Antilles : essais de cultures vivrières (igname, maïs et manioc en Guadeloupe ; patate douce, daskeen et soja à la Martinique) et de cultures maraîchères (tomates, haricots, laitues, oignons en Guadeloupe ; poivrons, melons, choux et carottes en Martinique). Dans les deux départements, essais sur le tabac ;

c) En Guyane : amélioration de la polyculture pratiquée sur la bande côtière et à Cayenne, recherche des variétés les mieux adaptées aux terres pauvres.

— la culture du *café* ne se relève pas, en Guadeloupe, des dégâts subis lors du dernier cyclone. Les cours élevés de la banane incitent en outre les planteurs à porter leurs efforts sur cette dernière production, partout où cela est possible ;

— la production du *cacao* commercialisée en Martinique a été de l'ordre de 50 tonnes, de qualité médiocre, les cours C. A. F. étant de 1,65/1,70 F/kg alors qu'ils ont atteint sur le marché local, jusqu'à 2 francs ;

— le *thé* accuse un regain d'activité à la Réunion où de nouvelles plantations sont créées (35 hectares, plaine des Palmistes — 25 hectares Grand Coude) ; d'autre part, l'usine de la plaine des Palmistes est presque terminée. En outre, la production locale de graines permet, pour l'instant, de se libérer des importations.

— la récolte des essais de *tabac* en Martinique est terminée. Les résultats de l'analyse à laquelle le S. B. I. T. A. doit procéder ne sont pas encore connus. Les surfaces plantées à la Réunion, de l'ordre de 20 hectares, sont en nette régression cette année par un réflexe de prudence contre l'incertitude des cours et par suite des difficultés de financement rencontrées dans la réalisation de l'atelier de transformation de la SICA tabac.

— les essais de *pyrèthre* se poursuivent à la Réunion avec des perspectives très favorables quant au débouché.

— par contre les *fleurs* n'ont pratiquement pas fait l'objet d'exportations et les envois ne reprendront qu'en fin d'année.

Notons enfin les tentatives encourageantes d'expéditions sur la Métropole de légumes de contre-saison produite en Martinique et en Guadeloupe :

— haricots verts (1 tonne) ;

— melons (4 à 5 tonnes) ;

— ignames et patates douces (40 tonnes).

## ANNEXE II

### LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE AUX ANTILLES FRANÇAISES ET EN GUYANE

La forme particulière du service militaire décidée en 1961 sous la forme du service militaire adapté aux nécessités économiques et sociales des départements antillais et de la Guyane va entrer dans sa cinquième année d'existence.

Les difficultés qui ont été rencontrées pour la mise en œuvre de cette institution nouvelle paraissent surmontées et le « S. M. A. » semble en mesure de mener à bien la mission de promotion sociale et humaine qui lui a été confiée, tout en réalisant au profit des collectivités locales certains travaux dans le cadre du plan général de développement de l'infrastructure des départements français des Antilles et de la Guyane.

\*

\* \*

Il convient d'abord de rappeler les différents aspects de la formation dispensée au jeune appelé effectuant son service légal dans le cadre du S. M. A.

#### a) *Formation morale et intellectuelle.*

Elle s'acquiert tout au long des seize mois de service et particulièrement au cours des quatre premiers mois passés dans une « compagnie d'instruction ».

L'appelé y reçoit :

— une formation militaire élémentaire dont le but n'est pas d'en faire un parfait combattant du rang, mais de lui inculquer les éléments d'adaptation aux impératifs de la vie en commun ;

— une formation civique et morale renforçant l'action de la famille et de l'éducation nationale ;

— des cours lui permettant soit d'acquérir un niveau scolaire élémentaire, soit de « rafraîchir » le niveau acquis à l'école.

Les avis sont unanimes pour dire que ce serait une erreur d'estimer possible une réduction de cette phase initiale de quatre mois qui vise essentiellement à former des hommes disciplinés, aptes à tenir leur place dans la collectivité.

#### b) *Formation professionnelle.*

A l'issue de la période précédente, le jeune appelé est affecté :

— soit dans une compagnie de travaux-écoles où, en même temps qu'il participe aux travaux d'intérêt général, il acquiert les rudiments d'un métier ou se perfectionne dans celui qu'il possède ;



— soit au Groupement de formation professionnelle (Saint-Jean-du-Maroni) ; s'il est volontaire et s'il possède un « seuil test » suffisant, il est admis dans un des stages ouverts. La durée de ces stages est de huit mois. Ils sont sanctionnés par un examen placé sous l'égide de l'ANIFRMO métropolitaine et matérialisé, en cas de réussite, par la délivrance d'un *certificat provisoire de formation professionnelle*. Ce dernier est homologué par les directions locales du travail et de la main-d'œuvre après six mois d'exercice dans la profession. Les commissions siégeant dans ces examens sont composées d'entrepreneurs et d'artisans locaux.

\*  
\* \*

Il a paru opportun de fournir le bilan financier des dépenses effectuées sur le chapitre 68-11, non seulement pour les années 1964 et 1965, mais également depuis la création du service militaire adapté.

Le tableau ci-dessous donne le bilan des autorisations de programme accordées de 1961 à 1965 et le rythme auquel ces autorisations de programme ont été utilisées. Depuis sa création jusqu'à 1965 inclus, le S. M. A. a reçu 65.451.265 francs, soit une moyenne de 13 millions par an.

**TABLEAU I. — Bilan des autorisations de programme au titre du S. M. A.  
(Antilles-Guyane) (1961-1965).**

ANNÉES	MONTANT des autorisations de programme accordées au budget.	MONTANT des autorisations de programme prises.	RELIQUAT disponible.
		(En francs.)	
1961 .....	14.123.000	7.697.000 >	6.426.000 >
		6.426.000 > (Rel. 1961)	
1962 .....	10.528.265	5.646.265 >	4.882.000 >
		12.072.265 >	
		4.882.000 > (Rel. 1962)	
1963 .....	19.000.000	14.594.878,20	4.405.121,80
		19.476.878,20	
		4.405.121,80 (Rel. 1963)	
1964 .....	12.800.000	12.063.122,61	736.877,39
		16.468.244,41	
		736.877,39 (Rel. 1964)	
1965 .....	9.000.000	8.999.394,88	605,12
		9.736.272,27	
<b>Total général 1961 à 1965 .....</b>	<b>65.451.265</b>	<b>65.450.659,88</b>	<b>605,12</b>

Le bilan des crédits de paiement accordés de 1961 à 1965, ainsi que le rythme auquel ces crédits de paiement ont été consommés, est inscrit dans le tableau ci-dessous qui donne également la ventilation par grandes catégories de dépenses :

**TABLEAU II. — Bilan des crédits de paiement au titre du S. M. A.  
(Antilles-Guyane) (1961-1965).**

ANNEE	MONTANT des crédits de paiement accordés au budget	MONTANT des crédits mandatés.	RELIQUAT disponible.	VENTILATION DES DEPENSES		
				Matériels.	Construc- tions.	Collectivités.
			(En francs.)			
1961 .....	14.123.000	7.697.000	6.426.000	7.697.000		
	6.426.000 (Rel. 1961)					
1962 .....	10.528.265	12.072.265	4.882.000	9.651.844	1.913.353	507.068
	16.954.265					
	4.882.000 (Rel. 1962)					
1963 .....	15.100.000	11.771.101	8.210.899	5.315.215	3.960.577	2.495.309
	19.982.000					
	8.210.899 (Rel. 1963)					
1964 .....	14.700.000	15.145.137	7.765.762	3.573.123	7.633.470	3.938.545
	22.910.899					
	7.765.762 (Rel. 1964)					
1965 .....	8.250.000	14.772.390	1.243.372	3.099.682	7.827.620	3.845.088
	16.015.762	(1)	(1)			
<b>Total .....</b>	<b>62.701.265</b>	<b>61.457.893</b>	<b>1.243.372</b>	<b>29.336.864</b>	<b>21.335.020</b>	<b>10.786.010</b>

(1) Compte tenu des engagements pris au 20 octobre 1965.

Les remarques suivantes doivent être faites à cet égard :

**1° DÉPENSES DE MATÉRIELS**

Elles ressortissent à un total de 29.336.864 et représentent la totalité des dépenses d'équipement des unités du S. M. A. en engins et matériels de travaux publics ainsi que les dépenses d'équipement du Groupement de Formation Professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.

A partir de 1967, cette catégorie de dépenses ne concernera plus que le renouvellement des engins et matériels de travaux publics ; ces dépenses peuvent être estimées à environ 2 millions par an, compte tenu de la valeur du parc à entretenir et renouveler.

**2° DÉPENSES DE CONSTRUCTIONS**

Elles ressortissent à 21.335.000 et représentent les dépenses d'investissement immobilier qu'il a fallu consentir pour l'installation matérielle des trois bataillons du S. M. A. et du Groupement de Formation Professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.

L'installation du bataillon stationné en Guadeloupe, de même que celle du bataillon stationné à Cayenne peut être considérée comme pratiquement achevée. L'installation du Groupement de Formation Professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni sera pratiquement achevée fin 1966.

Il reste le problème du regroupement des installations du bataillon du S. M. A. stationné en Martinique. Une première tranche de l'exécution de ce regroupement pourra être exécutée en 1966.

### 3° DÉPENSES AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Elles ressortissent à 10.786.010 et représentent la valeur des approvisionnements de toute nature qui ont été achetés pour la réalisation des travaux au profit des Collectivités locales.

A partir de 1967, ce poste de dépense croîtra dans la mesure où les dépenses d'équipement diminueront.

\*  
\* \*

Le bilan des travaux effectués jusqu'en 1965 se présente de la manière suivante :

#### a) Investissements mobiliers.

Les crédits dépensés à ce titre jusqu'en 1965 inclus ont permis l'exécution des opérations suivantes :

##### *En Martinique :*

Achat de baraques provisoires Fillod pour le logement de la troupe.  
Aménagements divers au domaine de La Favorite..... 900.000 F.

##### *En Guadeloupe :*

Achat du terrain et constructions nécessaires pour le logement et les services d'un bataillon, au camp de la Jaille.  
En outre, construction de 18 logements de cadres..... 5.900.000

##### *A Cayenne :*

Achat de terrain et construction des casernements Troupe et Services pour le bataillon stationné au Camp du Tigre.  
En outre, construction de 59 logements de cadres..... 10.800.000

##### *A Saint-Jean-du-Maroni :*

Réfection des bâtiments existants.  
Construction du complément de bâtiments nécessaires ainsi que de 20 logements de cadres..... 3.700.000

#### b) Travaux au profit des Collectivités locales.

##### DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

##### *Travaux terminés. — Chantiers importants.*

##### *Morne Calebasse :*

Construction de 19 logements économiques dans le cadre d'un lotissement réalisé par la S. I. A. G. .... 266.000 F.  
Coût moyen d'un logement (matériaux fournis par la S. I. A. G.). — 14.000 F.

**Le Carbet :**

Terrassement pour la construction d'un lotissement au Gros Couliron  
(15.000 m<sup>2</sup> × 3 F)..... 45.000

**Galocha :**

Construction d'une piste d'accès à l'antenne de télévision de Morne-  
Bigot, au profit de l'O. R. T. F., 2,200 kilomètres (coût au kilomètre :  
48.000 F)..... 105.000

**Route du Diamant :**

Construction d'une route entre Anse Cafard et Anse d'Arlet, 5 kilo-  
mètres (coût au kilomètre : 70.000 F)..... 350.000

*Travaux en cours partiellement exécutés.*

**Route de Morne-Rouge à Morne Capot :**

6 kilomètres (coût moyen au kilomètre : 60.000 F)..... 260.000

**Lotissement de Sainte-Anne :**

28 logements (coût moyen d'un logement : 16.000 F)..... 450.000

**Cité de Briant-Godissard :**

Terrassement pour la construction d'un stade au profit de la S. I. A. G.,  
35.000 m<sup>2</sup> (coût au m<sup>2</sup> = 3 F)..... 100.000

A ces dépenses dont le total s'élève à 1.576.000 F s'ajoutent les dépenses effec-  
tuées à l'occasion du cyclone Edith (septembre 1963) : 600.000 F,  
ainsi que les travaux de petite et moyenne importance exécutés à l'initiative des  
Préfets, soit : 500.000 F.

Au total le montant des travaux exécutés en Martinique au titre des Collectivités  
Locales s'élève à : 2.676.000 F.

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

*Travaux terminés. — Chantiers importants.*

**Lotissement du Cocoyer :**

Construction de 10 habitations rurales type F.4 ..... 100.000 F.  
Coût d'un logement : 10.000 F (matériaux fournis par la S. A.  
T. E. C.).

**Cyclone Helena 1963 :**

Travaux divers et fournitures d'approvisionnement ..... 500.000 F.

**Cyclone Cleo 1964 :**

Travaux divers et fournitures d'approvisionnement ..... 350.000 F.

*Travaux en cours partiellement exécutés :*

**Aménagement du Domaine de Longueteau (1<sup>re</sup> tranche) ..... 710.000 F.**  
Défrichement de 120 hectares. — Construction d'une route en béton de  
6 kilomètres.  
Coût moyen du défrichement à l'hectare : 2.700 F, du kilomètre de  
route : 80.000 F.

*Rectification de la R. N. 1 entre PK 35,890 et PK 36,870 :*

Travail exécuté à l'entreprise sur crédits S. M. A. (coût au kilomètre :  
400.000 F) ..... 400.000 F.

*Reconstruction de la R. N. 1 entre Gourbeyre et Trou-aux-Chiens :*

Coût moyen au kilomètre : 134.000 F ..... 300.000 F.

Au total de 2.260.000 F représentant les crédits dépensés au titre des travaux énumérés ci-dessus, il y a lieu d'ajouter la valeur des approvisionnements achetés pour l'exécution de travaux de petite ou moyenne importance à l'initiative des Préfets, soit environ 500.000 F.

Le total des crédits dépensés en Guadeloupe au titre des travaux pour les Collectivités locales s'établit à 2.860.000 F.

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

*Travaux terminés, travaux importants.*

*Polder Marie-Anne :*

Construction d'un appontement de 20 mètres sur le fleuve Mahury..... 120.000 F.  
Lotissement de 28 logements × 16.000 ..... 450.000  
Chemin de desserte du lotissement 3 kilomètres × 90.000 ..... 270.000

---

840.000 F.

*Travaux en cours.*

Route Tonate—Pont des Cascades = 32 kilomètres (coût de revient au kilomètre : 75.000 F) ..... 2.360.000 F.

*Pont sur la rivière Orapu :*

Achat du tablier et des traverses Bailey ..... 750.000 F.

*Bretelle de Montsinéry (coût au kilomètre : 80.000 F) ..... 130.000 F.*

A ces dépenses dont le total s'élève à 4.100.000 F s'ajoutent les dépenses correspondant à l'exécution des travaux de petite et moyenne importance à l'initiative du Préfet, soit : 400.000 F.

Au total le montant des travaux exécutés en Guyane au profit des Collectivités locales s'élève à 4.500.000 F.

\* \*

\* \*

Le montant des crédits inscrits au projet de budget 1966 pour le chapitre 68-11, s'élève à :

Autorisations de programme ..... 9.000.000 F.

*Crédits de paiement :*

Services votés ..... 2.750.000

Mesures nouvelles ..... 5.500.000

---

18.250.000 F.

Les crédits demandés sont essentiellement destinés :

**1° A la poursuite du programme des travaux réalisés au profit  
des Collectivités locales dans les quatre départements d'Outre-Mer.**

Le programme prévu est le suivant :

**MARTINIQUE**

*Poursuite des travaux en cours.*

Achèvement du programme de construction de 28 logements économiques, type F. 4, au profit de la S. I. A. G. à Sainte-Anne :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement prévus..... 150.500 F.

Coût moyen de la construction d'un logement : 21.500 F.

Achèvement de la construction de la route Morne-Rouge—Morne-Capot :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement prévus..... 90.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 56.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

Chantier de la commune du François :

Arasement partiel d'une butte pour remblaiement d'une mangrove, 1<sup>re</sup> tranche de 50.000 m<sup>2</sup> :

Autorisation de programme..... 120.000 F.  
Crédits de paiement..... 120.000 F.

Coût moyen : 50.000 m<sup>2</sup> × 2,4 F.

Construction d'une route au profit de l'hôpital Colson (0,8 km).

Accès à l'extension de l'hôpital :

Autorisation de programme..... 70.000 F.  
Crédit de paiement..... 70.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 87.000 F.

Construction de la route du Marin à Sainte-Luce :

Achèvement de l'étude topographique et début de la 1<sup>re</sup> tranche :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement..... 150.000 F.

Le coût moyen du kilomètre de route s'établira à 80.000 F environ.

**GUADELOUPE**

*Poursuite des travaux en cours.*

Domaine de Longuetau :

Achèvement de la 1<sup>re</sup> tranche d'aménagement du domaine de Longuetau en vue de sa mise à la disposition de la Réforme foncière et au profit de la S. A. T. E. C. :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement..... 157.500 F.

Coût moyen de l'opération : 120 ha × 2.700 F. Défrichement à l'hectare.

Exécution d'une route en béton : 6 km × 80.000 F.

Doublement de la R. N. 1 :

Achèvement à hauteur de la bretelle vers Trois-Rivières :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement..... 50.000 F.

Coût moyen de l'opération : 3 km × 134.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

*Domaine de Longueueau :*

Début de l'exécution de la 2<sup>e</sup> tranche de l'aménagement (8,650 km de route et lotissement de 25 logements) :

Autorisation de programme..... 450.000 F.  
Crédits de paiement..... 200.000 F.

Coût moyen prévu : route en béton au km : 80.000 F ; logement : 13.500 F (matériaux fournis par la S. A. T. E. C.).

Piste pour avions légers aux Saintes (125.000 m<sup>2</sup>), longueur prévue : 600 mètres :

Autorisation de programme..... 450.000 F.  
Crédits de paiement..... 250.000 F.

Coût moyen au m<sup>2</sup> = 3,6 F.

**GUYANE**

*Poursuite des travaux en cours.*

Travaux de finition de la route Tonate—Pont-de-Montsinery (pour mémoire).

Achèvement de la bretelle de Montsinery (4 kilomètres) :

Autorisation de programme..... 170.000 F.  
Crédits de paiement..... 170.000 F.

Coût moyen au km : 80.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

Reprise de la construction de la route Le Gallon—Regina (tranche jusqu'à la rivière Orapu) :

Autorisation de programme..... en place + 400.000 F.  
Crédits de paiement..... 600.000 F.

Coût moyen au km : 80.000 F.

**LA RÉUNION**

Un crédit prévisionnel de 150.000 F est prévu pour l'exécution de travaux au profit des Collectivités locales.

Le programme des travaux est en cours d'élaboration.

*Travaux non individualisés et réalisés à l'initiative des Préfets.*

Ces travaux sont réalisés au profit des Collectivités locales, à l'initiative des Préfets des départements.

Ils concernent des travaux de petite ou moyenne importance et sont réalisés dans le cadre d'un crédit ouvert globalement :

Autorisation de programme..... 600.000 F.  
Crédits de paiement..... 500.000 F.

Enfin une réserve a été constituée à l'Administration centrale pour l'ouverture de crédits pour travaux imprévus, complément de dotation, événements imprévus (cyclones notamment) :

Autorisation de programme..... 240.000 F.  
Crédits de paiement..... 240.000 F.

RÉCAPITULATION

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
Martinique .....	190.000	580.500
Guadeloupe .....	900.000	657.500
Guyane .....	570.000	770.000
Réunion .....	150.000	150.000
Travaux non individualisés .....	600.000	500.000
Réserve .....	240.000	240.000
	<b>2.650.000</b>	<b>2.898.000</b>

**2° A l'achat de matériels de travaux publics en complément  
et en renouvellement des matériels déjà réalisés.**

Les crédits prévus à cet effet — 2 millions — seront consacrés essentiellement :

— à l'achat d'un complément de matériels de travaux publics nécessaires à l'exécution de la piste d'envol des Saintes (1 moto-scraper, 1 tracteur-niveleur lourd, 1 niveleuse, 1 embarcation nécessaire au ravitaillement et aux liaisons du chantier).  
Crédit prévu : 1 million ;

— à l'achat de matériels de travaux publics et outillage pour renouvellement du matériel en place. Crédit prévu : 1 million.

Il est rappelé que la valeur globale du parc matériel des travaux publics s'élève approximativement à 10 millions.

**3° A la réalisation de l'amorce du regroupement du 1<sup>er</sup> Bataillon du S. M. A., de l'Etat-Major et de la Direction des travaux du S. M. A. à proximité de Fort-de-France au Domaine de La Favorite.**

Ce regroupement est rendu nécessaire :

— d'une part, en raison de l'obligation de déplacer le Commandement et la direction des Travaux du S. M. A. qui doivent évacuer les locaux qu'ils occupent actuellement à Fort-de-France (dans le Cadre du Regroupement des Forces Terrestres et de l'évacuation du centre de Fort-de-France) ;

— d'autre part, en raison de la situation excentrique et inconfortable des éléments du 1<sup>er</sup> Bataillon du S. M. A. stationnés à Balata (5 km Nord de Fort-de-France), dans un camp appartenant aux Forces Terrestres.

Les crédits prévus pour la première tranche de ce regroupement sont essentiellement consacrés :

— à l'achat du terrain évalué à ..... 500.000 F  
— à l'exécution des viabilités, des raccordements aux réseaux eau, électricité, téléphone ; à la construction du bâtiment pour la direction des travaux, évalué à ..... 1.000.000 F



**4° A l'achèvement des travaux d'infrastructure des camps :**

*A Cayenne :*

reliquat des viabilités, installation du réseau téléphonique, extension  
du foyer du soldat ..... 400.000 F

*A Saint-Jean-du-Maroni :*

reliquat des viabilités, construction d'un bâtiment troupe, achèvement  
du programme de logements ..... 1.600.000 F

**5° A la réalisation de la première tranche de la construction du cantonnement  
nécessaire au Centre Militaire de Préformation de la Réunion.**

Soit ..... 750.000 F

\*  
\* \*

**Crédits prévus pour l'ensemble de ces travaux :**

Autorisation de programme ..... 4.250.000 F  
Crédits de paiement ..... 3.250.000

**Récapitulation du projet de plan d'emploi des crédits du chapitre 68-11 1966.**

	A. P.	C. P.
	(En francs.)	
Investissements immobiliers .....	3.500.000	2.500.000
Travaux au profit des collectivités locales .....	2.500.000	2.750.000
Recomplètement et renouvellement des matériels de travaux publics .....	2.000.000	2.000.000
Centre militaire de préformation de la Réunion ....	1.000.000	1.000.000
<b>Total .....</b>	<b>9.000.000</b>	<b>8.250.000</b>

## ANNEXE III

### BILAN DU IV<sup>e</sup> PLAN DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

#### I. — Rappel des objectifs et réalisations.

Il a paru commode de présenter dans un tableau comparatif les objectifs fixés pour l'année 1965, année terminale du IV<sup>e</sup> Plan, en ce qui concerne les différentes productions agricoles et les réalisations attendues pour cette même année :

**TABLEAU I. — Production agricole des D. O. M.**  
(objectifs du IV<sup>e</sup> Plan et résultats prévisionnels 1965).

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		REUNION		GUYANE	
	Objectifs IV <sup>e</sup> Plan.	Résultats année 1965 (prévi- sions).	Objectifs IV <sup>e</sup> Plan.	Résultats année 1965 (prévi- sions).	Objectifs IV <sup>e</sup> Plan.	Résultats année 1965 (prévi- sions).	Objectifs IV <sup>e</sup> Plan.	Résultats année 1965 (prévi- sions).
	(En tonnes.)							
Sucre .....	89.700	68.000	167.800	185.000	250.000	250.000	»	»
Banane .....	235.700	220.000	184.000	(1) 84.000	»	»	»	»
Ananas .....	27.250	22.000	»	»	»	»	»	
Tabac .....	»	»	»	»	500	240	»	80
Cacao .....	200	200	»	»	»	»	»	»
Thé .....	»	»	»	»	100	26	»	»
Vanille .....	»	»	»	»	62	72	»	»
Bois .....	»	»	»	»	»	»	10.000	77.500

(1) Conséquence du cyclone « Cléo » de 1964.

Pour certains secteurs d'activité particulièrement représentatifs de l'évolution économique de ces départements (énergie électrique, commerce extérieur, trafics maritime et aérien, mouvement des dépôts de fonds des particuliers), le tableau comparatif suivant est établi en prenant comme base de référence les années 1961 et 1965 (ou à défaut, les années 1961 et 1964).

**TABLEAU II. — Secteurs d'activité principaux des D. O. M. (1961-1965).**

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		REUNION		GUYANE	
	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965
Production électrique (millions de kWh).....	24,7	45	23,8	52	16,6	40	3,6	8
Commerce extérieur (millions de francs) :	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1965
Importations .....	251	380	258	390	285	430	37	78
Exportations .....	165	144	178	171	181	184	3,8	3,3
Trafic maritime (millions de tonnes) .....	1961	1964 (9 mois.)	1961	1964 (9 mois.)	1961	1964 (9 mois.)	1961	1964 (9 mois.)
	626	450	631	545	555	431	33	55
Trafic aérien (milliers de passagers) .....	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1964
	44	72	62	130	16	34	12	11,5
Evolution des dépôts de fonds des particuliers (banque, Trésor, Caisse d'épargne) (millions de francs).....	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1964
	98	170,57	71,38	150,45	85,62	170,25	18,10	35,94

D'autre part, des tableaux figurant ci-dessous résument les résultats obtenus au cours des quatre années du IV<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne le nombre de logements construits (notamment à l'aide des primes de l'Etat), les interventions du Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (Fidom) dans les différents secteurs d'activité, les investissements réalisés à l'aide des crédits des différents ministères techniques.

**TABLEAU III. — Statistiques des logements construits dans les D. O. M. au cours du IV<sup>e</sup> Plan (1962-1965).**

D. O. M.	LOGEMENTS		
	Autorisés.	Primés.	Terminés.
Guadeloupe .....	5.838	5.499	4.285
Martinique .....	7.488	6.161	5.659
Guyane .....	1.043	1.016	475
Réunion .....	10.414	8.983	7.516
<b>Totaux .....</b>	<b>24.783</b>	<b>21.659</b>	<b>17.935</b>

TABLEAU IV. — Interventions du F. I. D. O. M. (1962-1965).

Section centrale. — Autorisations de programme.

(En francs.)

NOMENCLATURE	GUADELOUPE		GUYANE		MARTINIQUE		REUNION		TOTAL	
	Montant.	%.	Montant.	%.	Montant.	%.	Montant.	%.	Montant.	%.
Etudes et recherches.....	6.887.000	7,96	13.094,900	28,87	7.819.600	7,94	10.170.500	9,36	37.973.000	11,20
Développement de la production agricole.....	12.006.000	13,87	9.330.000	20,57	14.285.000	14,50	13.711.000	12,62	49.332.000	14,55
Production forestière.....	3.215.000	3,71	4.418.500	9,74	1.924.000	1,95	5.570.000	5,12	15.127.500	4,46
Réforme foncière.....	3.350.000	3,87	1.346.000	2,96	6.066.000	6,15	1.840.000	1,69	12.602.000	3,71
Assistance technique.....	11.215.500	12,96	4.406.000	9,71	7.136.000	7,24	7.841.000	7,21	30.598.500	9,02
Tourisme.....	3.319.500	3,83	1.838.000	4,05	4.523.000	4,59	2.035.000	1,87	11.715.500	3,45
Industrialisation.....	2.947.000	3,40	2.780.500	6,13	3.947.000	4	4.147.000	3,84	13.821.500	4,07
Infrastructure :										
Routes.....	3.830.000	4,44	3.140.000	6,95	20.621.000	20,93	23.576.000	21,70	51.167.000	15,09
Ports.....	13.040.000	15,07	2.235.000	4,94	1.230.000	1,24	4.550.000	4,18	21.055.000	6,25
Aviation civile.....	»	»	»	»	»	»	70.000	0,06	70.000	0,02
Energie.....	12.705.000	14,68	»	»	14.755.000	14,98	11.550.000	10,63	39.010.000	11,50
Equipement social.....	2.089.000	2,44	»	»	150.000	0,15	2.100.000	1,63	4.331.000	1,27
Habitat et urbanisme.....	11.918.000	13,77	2.761.100	6,08	15.019.400	15,32	11.886.500	10,94	41.585.000	12,26
Migrations.....	»	»	»	»	1.000.000	1,01	9.570.000	8,85	10.570.000	3,15
<b>Total.....</b>	<b>86.514.000</b>	<b>100</b>	<b>45.350.000</b>	<b>100</b>	<b>98.477.000</b>	<b>100</b>	<b>108.617.000</b>	<b>100</b>	<b>338.958.000</b>	<b>100</b>
Pourcentage par bénéficiaire....		25,52		13,37		29,05		32,06		100

TABLEAU V. — Interventions du F. I. D. O.M. (1962-1965).

Répartition des investissements par département.

(En francs.)

NOMENCLATURE	GUADELOUPE		GUYANE		MARTINIQUE		REUNION		TOTAL	
	Montant.	%.	Montant.	%.	Montant.	%.	Montant.	%.		%.
Travaux publics.....	8.561.000	2,66	4.930.000	3,77	12.207.000	3,53	10.750.000	2,27	36.448.000	2,86
Agriculture .....	16.496.000	5,14	2.577.000	1,97	5.032.000	1,45	25.951.000	5,48	50.056.000	3,94
Armées .....	8.790.000	2,74	2.705.000	2,06	1.420.000	0,41	4.216.000	0,89	17.131.000	1,34
Constructions .....	60.530.000	18,84	8.550.000	6,51	78.670.000	22,75	159.790.000	33,72	307.540.000	24,17
Affaires culturelles.....	642.000	0,20	50.000	0,04	»	»	2.406.000	0,51	3.098.000	0,25
Ministère d'Etat d'outre-mer....	16.005.000	4,98	37.514.000	28,59	14.155.000	4,10	1.115.000	0,24	68.789.000	5,40
Finances, affaires économiques...	1.785.000	0,56	600.000	0,46	2.717.000	0,78	»	»	5.102.000	0,41
Education nationale, jeunesse et sport .....	65.357.000	20,34	7.157.000	5,45	77.627.000	22,45	91.732.000	19,36	241.873.000	19,01
Information intérieure, justice...	3.300.000	1,03	378.000	0,29	4.893.000	1,41	4.366.000	0,92	12.937.000	1,02
Télécommunications .....	11.838.000	3,69	2.846.000	2,16	11.086.000	3,21	19.295.000	4,07	45.065.000	3,54
Travail .....	6.000.000	1,86	»	»	6.655.000	1,92	8.000.000	1,69	20.655.000	1,63
Total ministères techniques.	199.304.000	62,04	67.307.000	51,30	214.462.000	62,01	327.621.000	69,15	808.694.000	63,57
F. I. D. O. M. section centrale ....	86.514.000	26,94	45.350.000	34,55	98.477.000	28,47	108.617.000	22,92	338.958.000	26,65
F. I. D. O. M. section locale .....	35.410.000	11,02	18.562.000	14,15	32.872.000	9,52	37.560.000	7,93	124.404.000	9,78
Total F. I. D. O. M.....	121.924.000	37,96	63.912.000	48,70	131.349.000	37,99	146.177.000	30,85	463.362.000	36,43
Total général.....	321.228.000	100	131.219.000	100	345.811.000	100	473.798.000	100	1.272.056.000	100
Pourcentage par bénéficiaire.....		25,25		10,31		27,19		37,25		100

## II. — Commentaires sur les résultats.

Le IV<sup>e</sup> Plan s'est exécuté dans les D. O. M. dans des conditions assez satisfaisantes.

Confrontés aux perspectives tracées dans le IV<sup>e</sup> Plan, les résultats déjà enregistrés et ceux prévus pour l'année 1965 laissent ressortir que l'activité économique des D. O. M. s'est accrue de 1962 à 1965 et que le niveau de vie de leur population s'est sensiblement amélioré depuis 4 ans.

De 1961 à 1963, la production intérieure brute (P. I. B.) s'est accrue dans les départements insulaires de 7,5 % par an alors que le Plan avait fixé un objectif de 6 %. Les prévisions du Plan ont donc été dépassées en dépit des cyclones de 1962 à la Réunion et de 1963 à la Martinique.

Cet accroissement est dû principalement à l'expansion de l'industrie, de la branche bâtiment, travaux publics et des services (dont le tourisme).

L'essor de la branche bâtiments-travaux publics, traduit l'importance des équipements de toute nature et notamment de ceux financés par les administrations.

Le taux de croissance fixé par le IV<sup>e</sup> Plan sera très certainement atteint, si ce n'est même dépassé.

En se référant à certains *indices* qui reflètent assez bien l'activité générale (voir annexes), l'importance de l'expansion enregistrée apparaît nettement. L'augmentation de la production d'électricité (+ 110 % en 4 ans), le développement des importations (+ 56 % de 1962 à 1964), l'évolution du trafic maritime et aérien rendent compte de l'accroissement de la production, de la consommation et des échanges.

*En agriculture*, la production sucrière prévue pour 1965 devait être égale à celle de 1961. Or, elle se situe nettement au-dessous du niveau de l'année de base à la Martinique, alors qu'elle est légèrement inférieure à ce niveau à la Réunion, et sensiblement supérieure en Guadeloupe. La production bananière aurait atteint son objectif s'il n'y avait eu le cyclone Cléo de 1964 en Guadeloupe. La production d'ananas de Martinique est quelque peu inférieure aux prévisions. (Voir tableau en annexe.)

Les productions de l'élevage et des cultures maraîchères et vivrières sont demeurées très en deçà des objectifs prévus. Les cultures complémentaires d'exportation (café, cacao, thé, tabac) ont connu des difficultés. A la Réunion, les huiles essentielles subissent une crise de surproduction.

La *forêt* a connu en Guyane un remarquable début d'exploitation industrielle dont les résultats se situent déjà très au-delà de l'objectif prévu.

Les résultats du IV<sup>e</sup> Plan traduisent un développement relativement important de la pêche au large à la Martinique, et de la pêche à la crevette en Guyane.

L'*industrie* a connu au cours du IV<sup>e</sup> Plan une expansion dépassant nettement les prévisions. Le nombre d'emplois nouveaux créés dans ce secteur est de l'ordre de 4.000, dont environ 3.500 dans la seule industrie, et environ 500 dans l'artisanat, alors que le Plan avait fixé à 3.000 emplois l'objectif à atteindre.

Le développement du *tourisme* n'a pas été négligeable en valeur absolue, les objectifs du Plan devant être atteints à la Réunion et en Guyane ; par contre, ils ne seront réalisés qu'à concurrence de 50 % seulement aux Antilles (800 chambres environ contre 1.700 prévues).

L'*emploi* : en ce qui concerne l'emploi, le tableau suivant laisse apparaître que si les objectifs du Plan ont été atteints, l'évolution de l'emploi par secteurs a été très différente de ce qui avait été prévu.

TABLEAU VI. — Evolution de l'emploi dans les D.O.M.

Objectifs IV<sup>e</sup> Plan et réalisations.

	IV <sup>e</sup> PLAN Prévisions.	R E A L I S A T I O N S				
		4 D.O.M.	Martinique.	Guadeloupe	Guyane.	Réunion.
Agriculture, forêts, pêche .....	+ 6.000	— 3.392	— 2.000	— 1.000	+ 208	— 600
Industrie, tourisme, ser- vices .....	+ 16.000	+ 24.651	6.933	7.630	+ 1.727	8.361
Administrations .....	+ 2.000	+ 4.693	2.162	1.427	— 520	1.624
	+ 24.000	+ 25.952	7.095	8.057	+ 1.415	9.385

En matière sociale : la politique d'alignement et de rattrapage par rapport à la Métropole a profondément marqué l'évolution économique et sociale des D.O.M. durant le IV<sup>e</sup> Plan. Les accroissements suivants ont été enregistrés :

S.M.I.G. : de 1962 à 1965, + 42 % à la Réunion, + 35 % aux Antilles-Guyane (Métropole + 19,25 %). Le S.M.I.G. de la région Antilles-Guyane est depuis janvier 1965 aligné sur celui de la zone 6 de la Métropole.

Dépenses des prestations sociales : + 80 % de 1961 à 1965 alors que la population n'a augmenté que de 13,7 % durant la même période.

Déficit de la sécurité sociale pris en charge par la compensation nationale : + 288 % de 1961 à 1965.

Certains indices significatifs rendent compte de l'amélioration des conditions d'existence. De 1961 à 1965 les importations ont augmenté de 58 %. Les dépôts des particuliers dans les Caisses d'épargne ont augmenté de 95 % (en francs courants). Le nombre de logements primés passe de 3.961 à 5.860.

Les comptes rétrospectifs 1961-1963 confirment ce que ces indications éparées font déjà percevoir.

TABLEAU VII. — Consommation des ménages des D.O.M. 1961-1963.

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	RÉUNION	TROIS DÉPARTEMENTS INSULAIRES
Consommation des ménages.				
Indice 1963-1961 (prix constants 1961) .....	123,6	125,7	120,7	123,3
Taux annuel d'accroissement.....	11,1	12,0	9,8	11
Taux annuel d'accroissement par ha- bitant .....	8,4	8,9	6,3	7,86

Le niveau de vie de la population, compte tenu de la hausse des prix de 1961 à 1963, se serait donc amélioré en moyenne de 11 % au niveau global et de 7,86 par tête d'habitant pendant les deux premières années d'exécution du IV<sup>e</sup> Plan. Ce résultat prend toute son importance quand on le compare à l'évolution de la Métropole durant la même période (+ 6,6 % au niveau global, 5,6 % par tête en francs courants). L'écart des niveaux de vie avec la Métropole tend à se réduire, bien que la différence entre les taux de production par tête soit stationnaire.

Il reste à asseoir l'économie des D.O.M. sur des fondements plus solides en favorisant dans toute la mesure du possible une croissance fondée sur leurs ressources propres : ce doit être l'œuvre du V<sup>e</sup> Plan.

---



## ANNEXE IV

### LA POLITIQUE SOCIALE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La politique menée depuis 1946 dans le domaine social est celle de la départementalisation : elle tend à rapprocher constamment les quatre départements d'Outre-Mer des départements métropolitains. Elle s'est manifestée notamment par une tendance constante à l'unification de la législation et de la réglementation applicables aux départements d'Outre-Mer sur celles en vigueur en Métropole.

Le bilan et les perspectives à venir doivent être étudiés par secteur.

#### I. — Sécurité sociale.

##### A. — Sécurité sociale des salariés.

1° *Accidents du travail* : la loi du 2 août 1949 a introduit dans les départements d'Outre-Mer les dispositions de la Sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ce régime est entré effectivement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1952. Il est en ce qui concerne les prestations et indemnités, pratiquement identique à celui de la Métropole, reposant sur les mêmes bases légales et réglementaires (loi du 30 octobre 1946 et règlement d'administration publique du 31 décembre 1946).

Il n'en diffère que par certaines modalités d'application de détail et sans aucune portée générale qui tiennent essentiellement aux particularités locales.

Par ailleurs, comme en Métropole, les taux de cotisation sont calculés en fonction du coût du risque par entreprise ou par activité professionnelle.

La revalorisation des rentes a donc suivi le rythme métropolitain : 1962 + 15 %, 1963 + 16 %, 1964 + 12 %, 1965 + 11 %.

**TABLEAU I. — Evolution des recettes et dépenses d'accidents du travail (1962-1965)**  
(en francs).

	1962	1965 (Prévisions.)
I. — <i>Cotisations</i> .....	12.491.000	20.500.000
II. — <i>Dépenses</i> :		
Incapacité temporaire.....	4.235.000	6.611.000
Incapacité permanente.....	3.251.000	5.250.000
Divers .....	»	88.000
Action sanitaire et sociale.....	250.000	410.000
Contrôle médical.....	250.000	410.000
Gestion .....	1.986.000	2.633.000
Total des dépenses.....	9.972.000	15.402.000
III. — <i>Solde</i> .....	+ 2.519.000	+ 5.100.000

2° *Assurance vieillesse* : comme en Métropole, les personnes âgées des départements d'Outre-Mer bénéficient de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

A l'origine certaines différences existaient avec le régime métropolitain. Il en est encore ainsi en ce qui concerne l'âge d'attribution ramené par la loi du 27 mars 1951 à 60 ans, alors qu'en Métropole l'allocation n'est attribuée qu'à 65 ans ou 60 ans en cas seulement d'inaptitude au travail.

Par contre, depuis la loi du 26 septembre 1951, le taux de l'allocation est le même que sur le territoire métropolitain.

Il en est de même en ce qui concerne les conditions de ressources ouvrant droit à l'allocation, les avantages complémentaires, les droits du conjoint survivant et l'allocation complémentaire du Fonds national de Solidarité.

En ce qui concerne le financement de l'assurance vieillesse, le taux de la cotisation était fixé à l'origine à 9 %. Mais depuis l'extension des assurances sociales aux départements d'Outre-Mer la cotisation est la même qu'en Métropole, le risque vieillesse étant couvert à l'intérieur d'une cotisation appliquée à l'ensemble des risques assurances sociales.

### 3° *Assurances sociales* (maladie, invalidité, maternité, décès) :

La couverture de l'ensemble des risques gérés au titre des assurances sociales a été introduite dans les départements d'Outre-Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955 par la loi du 13 août 1954, le décret du 10 février 1955 ayant déterminé ses modalités d'application. L'extension aux départements d'Outre-Mer de la réforme de l'assurance maladie, instituée en Métropole par le décret du 20 mai 1955, a été réalisée par le décret du 19 décembre 1956.

Dans l'ensemble, l'assimilation de la réglementation des D. O. M. à celle de la Métropole est pratiquement réalisée, les différences subsistant actuellement étant rendues nécessaires par la situation propre des D. O. M. où il n'existe qu'une caisse unique d'affiliation des salariés agricoles et non agricoles et où la plupart des activités salariées qui y sont exercées présentent un caractère saisonnier. Les conditions d'ouverture des droits sont plus rigoureuses que celles requises par le régime métropolitain non agricole. Elles sont, par contre, plus favorables que celles qui s'appliquent dans la Métropole aux travailleurs relevant du régime agricole, ces derniers étant dans les D. O. M. les plus nombreux.

Le régime des assurances sociales des D. O. M. diffère du régime métropolitain sur les points très particuliers suivants :

Les prestations en nature de l'assurance maladie, les prestations en espèces pendant les six premiers mois d'arrêt de travail, les prestations des assurances maternité et décès sont accordées dans les départements d'Outre-Mer même s'il n'est pas justifié des conditions d'ouverture du droit au cours de la période normale de référence de six mois, dès qu'il peut être fait état d'un nombre minimum de jours de travail pendant la période de référence d'une année. En contrepartie de cet avantage, le nombre de jours requis a été sensiblement augmenté dans le cas où la période de référence retenue est portée à un an.

L'attribution des prestations en espèces de l'assurance maladie au-delà du 6<sup>e</sup> mois d'arrêt de travail et de l'assurance invalidité n'est subordonnée à aucune condition de durée minimum de travail au cours des trois mois précédant la date de l'arrêt du travail, bien qu'une telle exigence figure aussi bien dans le régime agricole que dans le régime non agricole métropolitain.

En ce qui concerne le financement des assurances sociales, l'arrêté du 28 septembre 1954 a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1954, la cotisation afférente à l'ensemble des risques des assurances sociales au même taux que celui de la Métropole.

**TABEAU II. — Etat des recettes et des dépenses d'assurances sociales (1962-1965).**  
(En francs.)

	1962	1965 (Prévisions.)
I. — Cotisations .....	87.678.000	119.300.000
II. — Dépenses :		
Maladie, maternité.....	55.295.000	71.000.000
Décès .....	296.000	400.000
Invalidité .....	1.276.000	2.250.000
Vieillesse .....		
a) Allocation de base.....	33.175.000	37.800.000
b) Allocation supplémentaire.....	16.271.000	22.150.000
Action sanitaire et sociale.....	746.000	1.014.000
Contrôle médical.....	876.000	1.193.000
Gestion .....	8.067.000	17.000.000
Total des dépenses.....	116.002.000	152.807.000
III. — Solde .....	— 28.324.000	— 33.507.000

4°) *Allocations familiales* : le problème des prestations familiales a fait l'objet dans les départements d'Outre-Mer d'une solution originale qui s'éloigne du système métropolitain dans la mesure où l'intervention du Fonds d'action sanitaire et sociale se manifeste de façon beaucoup plus large qu'en Métropole.

Une solution d'ensemble à ce problème a été recherchée en tenant compte, d'une part, de la structure et des besoins des familles dans ces départements et, d'autre part, des dangers susceptibles d'être présentés du point de vue démographique dans ces pays à très forte natalité par des allocations élevées.

Pour répondre à ces exigences, le choix du Gouvernement a été dicté par les impératifs suivants :

— accorder aux D. O. M. des avantages familiaux comparables à ceux de la Métropole dans leur volume ;

— instituer des modalités particulières d'attribution de ces avantages en faisant une part exceptionnellement importante à la répartition des prestations sous la forme collective ;

— en ce qui concerne l'octroi des prestations à titre individuel, établir un régime dégressif brutal à partir du quatrième enfant.

C'est ainsi que le Conseil restreint du 24 mai 1963 a arrêté le principe de la parité globale des allocations familiales D. O. M./Métropole et défini les modalités de répartition des sommes ainsi dégagées au profit des familles des quatre départements.

La formule adoptée consiste dans le cadre de la compensation nationale des charges d'allocations familiales, à mettre à la disposition des départements d'Outre-Mer un volume de prestations tel que la moyenne de tous les avantages familiaux consentis par famille soit identique à celle de la Métropole, que ces avantages soient distribués sous forme collective ou à titre individuel.

La mise en œuvre de la parité globale — dont le Gouvernement a d'ailleurs prévu la réalisation progressive sur trois années — représentait au 1<sup>er</sup> juillet 1963 une masse de 76 millions de francs, devant s'ajouter au budget normal de la section « allocations familiales » des caisses générales de sécurité sociale.

Ainsi a-t-il été possible de promouvoir les mesures tendant, d'une part, à la majoration du montant des allocations familiales, d'autre part, à l'élargissement du champ d'action du Fonds d'action sanitaire et sociale :

— les allocations familiales servies aux travailleurs salariés du régime général seront portées progressivement et au plus tard en 1965 au niveau de la dernière zone métropolitaine, compte tenu d'un abattement moyen de 12 % pour les quatre premiers enfants, de 35 % pour le cinquième et de 50 % pour chacun des suivants, abattement dont le produit est versé au Fonds d'Action sanitaire et sociale ;

— la dotation du Fonds d'Action sanitaire et sociale traditionnel a été fixée à 15 % du montant des cotisations (3,5 % en Métropole) ;

— un Fonds d'Action sanitaire et sociale grevé d'affectations obligatoires a été créé parallèlement au premier en vue d'assurer le financement des opérations suivantes :

- a) Organisation et financement des cantines scolaires ;
- b) Mise en place d'un service départemental de travailleuses familiales ;
- c) Contribution à l'organisation et au financement de la formation professionnelle.

Par suite de la mise en œuvre de la parité globale des allocations familiales le budget des caisses générales de sécurité sociale des quatre départements concernant cette catégorie de prestation passera de 50 millions environ en 1962 à 150 millions environ en 1965.

TABLEAU III. — Budget des Allocations familiales (en francs.)

	1962	1965
I. — Recettes :		
Cotisations .....	49.983.000	72.144.000
II. — Dépenses :		
Prestations légales.....	41.139.000	100.049.000
Action sociale normale.....	7.497.000	10.822.000
Action sociale obligatoire.....	»	35.017.000
Gestion .....	1.822.000	3.444.000
Total des dépenses.....	50.458.000	149.332.000
III. — Solde .....	— 475.000	— 77.188.000

A noter enfin que le Gouvernement vient de promouvoir les mesures suivantes :

— octroi du congé naissance aux chefs de famille salariés, à l'occasion de chaque naissance survenue à leur foyer ;

— octroi du bénéfice des allocations familiales aux titulaires d'une pension vieillesse de sécurité sociale et aux bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;

— octroi des allocations familiales aux marins-pêcheurs titulaires d'une pension d'accident du travail et aux veuves desdits marins.

#### B. — Sécurité sociale des non-salariés.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1964 les non-salariés des départements d'Outre-Mer, à l'exception des catégories très particulières des marins-pêcheurs et des employés de maison, ne bénéficiaient d'aucune protection sociale (ni assurance maladie, ni assurance vieillesse, ni allocations familiales).

Le Gouvernement a pris la décision de principe d'étendre progressivement aux exploitants agricoles, aux industriels, commerçants, artisans et membres des professions libérales des départements d'Outre-Mer les dispositions de sécurité sociale applicable à leur égard en Métropole.

Les mesures prises à ce jour sont les suivantes :

— deux lois du 27 décembre 1960 ont étendu le bénéfice des prestations familiales aux marins-pêcheurs et au personnel domestique des D. O. M. ;

— la loi de finances du 23 janvier 1963 a institué un régime d'assurance vieillesse volontaire en faveur des artisans, industriels, commerçants et membres des professions libérales ;

— la loi n° 63-1331 du 30 décembre 1963 a institué un régime d'assurance vieillesse obligatoire en faveur des exploitants agricoles ;

— la loi n° 63-1328 du 30 décembre 1963 a décidé de maintenir le bénéfice de tous les avantages de la sécurité sociale aux anciens salariés agricoles devenus exploitants indépendants dans le cadre de la réforme foncière ;

— enfin le Gouvernement a décidé de transformer en un régime d'assurance vieillesse obligatoire le régime d'assurance vieillesse volontaire institué par la loi du 23 février 1963 en faveur des non-salariés non agricoles des départements d'Outre-Mer. Un projet de texte sera à cet effet déposé prochainement au Parlement.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, le Gouvernement a pris la décision de principe de créer un régime d'assurance maladie en faveur des exploitants agricoles des départements d'Outre-Mer.

#### II. — Aide sociale.

Les dispositions actuellement en vigueur en Métropole, telles qu'elles résultent du décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance, ont été rendues applicables dans les départements d'Outre-Mer par le décret portant règlement d'administration publique du 28 septembre 1956.

L'aide sociale dans les D. O. M. présente par rapport à l'aide sociale métropolitaines quelques caractéristiques propres :

1° Un certain nombre de dispositions spéciales ont été introduites pour assurer le bon fonctionnement de l'aide médicale, dont l'importance dans les D. O. M. tient au fait que la Sécurité sociale n'a pas atteint la même extension qu'en Métropole, par exemple le maintien des listes communales annuelles ;

2° La mise en place dans les D. O. M. de certaines prestations d'aide sociale métropolitaine a été différée pour des raisons locales : placement familial des personnes âgées ou infirmes, foyers-restaurants, allocations de loyer, centres d'hébergement.

En revanche, l'aide sociale aux familles pratiquement tombée en désuétude en Métropole a conservé dans les D. O. M. une assez grande importance. D'autre part, l'allocation complémentaire du F. N. S. (Fonds national de solidarité) est accordée aux personnes âgées bénéficiant de l'aide sociale, ce qui n'est pas le cas en Métropole.

3° La participation de l'Etat aux différentes formes d'aide sociale est beaucoup plus large qu'en Métropole ;

4° En ce qui concerne les allocations d'aide sociale proprement dites, les différents taux ainsi que le montant des plafonds de ressources avaient été fixés par un décret du 15 janvier 1957 à un niveau sensiblement inférieur à ceux applicables en Métropole.

Par différentes étapes, en 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, des augmentations proportionnellement plus importantes que celles réalisées en Métropole tendent à assurer l'alignement des allocations servies dans les D. O. M. sur celles de l'ensemble des départements français.

Cette politique sera poursuivie en 1966.

Sous le bénéfice des considérations qui précèdent, on peut conclure que, dans l'ensemble, compte tenu des adaptations nécessaires, la réglementation de l'aide sociale dans les D. O. M. est pratiquement identique à celle de la Métropole.

### III. — Le S. M. I. G.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution du S. M. I. G. aux Antilles, en Guyane et à la Réunion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962.

TABLEAU IV. — Evolution comparative du S. M. I. G. Métropolitain et du S. M. I. G. des D. O. M. (décembre 1961-septembre 1965).

(Salaire horaire, en anciens francs. — Réunion : 2 anciens francs = 1 CFA.)

	METROPOLE	ANTILLES ET GUYANE			REUNION		
	Salaire horaire.	Salaire horaire.	Différence avec la Métropole.		Salaire horaire.	Différence avec la Métropole.	
			En valeur absolue.	Abattement sur la zone métropolitaine.		En valeur absolue.	Abattement sur la zone métropolitaine.
	<i>Zone 8 :</i>						
Décembre 1961.....	155,15 (+ 2,92 %)	136,75 (+ 5,2 %)	18,40	12 %	110 (+ 5 %)	45,15	29 %
Janvier 1962.....	»	145 (+ 6 %)	10,15	6,50 %	»	»	»
Juin 1962.....	159 (+ 2,45 %)	153,70 (+ 6 %)	5,30	3,50 %	»	49	31 %
Juillet 1962.....	»	»	»	»	121 (+ 10 %)	38	24 %
	<i>Zone 6 :</i>						
Janvier 1963.....	169,75 (+ 3,5 %)	161,50 (+ 5 %)	8,25	4,86 %	»	»	»
Mars 1963.....	»	»	»	»	128,80 (+ 6,4 %)	40,95	24 %
Août 1963.....	176,90 (+ 4,22 %)	169,50 (+ 4,9 %)	7,40	4,18 %	»	48,10	27,10 %
Octobre 1963.....	»	»	»	»	136,80 (+ 6,2 %)	40,10	22,6 %
Janvier 1964.....	»	171,50 (+ 1,17 %)	5,40	3,05 %	138,80 (+ 1,45 %)	38,10	21,5 %
Juillet 1964.....	»	175 (+ 2,04 %)	1,9	1,07 %	146 (+ 5,18 %)	30,9	17,4 %
Octobre 1964.....	181,35 (+ 2,52 %)	»	6,35	3,50 %	»	35,35	19,5 %
Janvier 1965.....	»	181,35 (+ 3,63 %)	0	0	152,35 (+ 4,35 %)	29	15,99 %
Mars 1965.....	185 (+ 2 %)	185 (+ 2 %)	0	0	156 (+ 2,39 %)	29	15,67 %
Septembre 1965.....	188,7 (+ 2 %)	188,7 (+ 2 %)	0	0	159,7 (+ 2,37 %)	29	15,37 %

Il permet de constater :

— qu'a été réalisé le double engagement pris par le Gouvernement en janvier 1962 :

1° De répercuter intégralement dans les D. O. M. toute majoration du S. M. I. G. de la Métropole ;

2° D'aligner le S. M. I. G. Antilles-Guyane sur celui de la zone métropolitaine 6 dans le délai de trois ans.

— qu'en ce qui concerne la Réunion où les caractéristiques économiques impliquaient une période d'adaptation plus longue, chaque relèvement du S. M. I. G. métropolitain a donné lieu aux rattrapages possibles ;

— que, bien que le S. M. I. G. de la Réunion fasse encore l'objet d'un abattement de 15,67 % par rapport à la Métropole, l'effort demandé dans ce domaine à l'économie de l'île a été considérable puisque entre le 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le 1<sup>er</sup> janvier 1965 le S. M. I. G. réunionnais a augmenté de 42 % (contre 35 % aux Antilles et en Guyane et 19,25 % en Métropole).